



Réunion régionale de concertation

Filière DASRI-PAT

Mayotte

Le 18/02/2014

Sommaire



-  Présentation de DASTRI et missions
-  Calendrier de mise en œuvre
-  Fonctionnement de la filière
-  Le dispositif à Mayotte
-  Données chiffres
-  Questions diverses - Echanges avec les participants

- **Agréé par les Pouvoirs Publics le 30 décembre 2012**, DASTRI appartient à la catégorie des **éco-organismes opérationnels**
 - Les statuts ont été déposés le 8 février 2012
 - Son statut juridique est associatif
- **DASTRI réunit les entreprises du médicament et du dispositif médical** (fabricants, exploitants, distributeurs)
 - L'association compte aujourd'hui 41 adhérents
- **DASTRI a pour mission :**
 - **d'approvisionner** gratuitement les patients en autotraitement (PAT) en boîtes à aiguilles via le réseau officinal
 - **collecter** les DASRI produits par ces derniers
 - Il doit également **informer et rendre compte**

Organisation interne de DASTRI



- **La gouvernance de l'éco-organisme** est assurée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres, **présidé par M. Bernard Marie**
- **Les permanents** : une petite équipe (8), en cours de constitution
 - Déléguée générale : **Laurence BOURET**
 - Responsables secteurs (en régions) :
 - > Nord et IDF : **Sébastien GRILLET**
 - > Sud : **Clément IZARD**
 - > Est : **Nicolas KUDLIKOWSKI**
 - > Ouest : **Camille JONCOUR**
 - Resp. administratif et financier : **François-Xavier HEURTON**
 - Resp. administration des ventes : **Mélanie RIGAUT**
 - Assistante polyvalente : **Palestine BENTOUMI**
 - Communication : *[en cours de recrutement]*

L'équipe est complétée par la présence de facilitateurs dans les départements d'outremer

La mise en place de la filière



DASTRI assure les obligations réglementaires de ses adhérents :

- **La distribution gratuite des B.A.A** (boîtes à aiguilles) à l'ensemble des pharmacies du territoire Français: Métropole et DOM .
Opérationnel depuis mai 2013
- **La collecte et le traitement de ces boites remplies de Déchets** d'Activité de Soins à Risques Infectieux perforants produits par les patients en auto traitement (dispositif préalablement financé par les collectivités locales)
Opérationnel depuis août 2013
- **La diffusion de l'information** relative à cette filière nationale (*qui ne concerne pas les PLS « professionnels libéraux de santé », exclusivement les patients en auto-traitement*)
Opérations ciblées depuis Novembre 2013

Les pathologies concernées



Pathologies définies par l'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thrombo-embolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

Les produits usagés collectés



- Il s'agit de dispositifs médicaux (DM) utilisés par les patients en autotraitement
- Ce sont les DASRI perforants (piquants, coupants, tranchants)
- **Il existe 10 catégories de produits auxquelles s'ajoutent les médicaments utilisés par les patients dans ces dispositifs médicaux** (ex : insuline)



Lancette et auto-piqueur à barillet



Aiguille à stylo



Aiguille seule



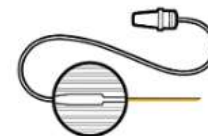
Micro-perfuseur



Set de transfert, adaptateur flacon, aiguille de transfert, mix 2 vial



Cathéter



Cathéter tout en un type MIO



Stylo avec aiguille sertie ou aiguille rétractable



Seringue avec aiguille solidaire



Seringue type IMJECT



Commande des boites



- **La distribution des BAA :**

- Les pharmacies **doivent distribuer les boites à aiguilles, gratuitement**
- Exclusivement aux patients en autotraitement sur présentation d'une ordonnance

- **Les commandes de BAA :**

- Les commandes sont à effectuer sur internet **www.dastri.fr**
- **Exclusivement pharmacies et PUI**
- Une unité de distribution est composée de 90 boites : 60 BAA 1L + 30 BAA 2L
- Assistance téléphonique :

N° AZUR pharmaciens = 0 810 022 001
ou = 03 91 84 28 92

N° vert patients = 0 800 664 664
ou = 03 21 14 22 46

Une pharmacie (ou une PUI)
doit solliciter ses codes
d'accès par mail

support@dastri.fr

**BAA 1L
STILECO**



**BAA 2L
France Hôpital**



Toutes les informations sur internet

www.dastri.fr





[Qui sommes nous?](#)[Ce que dit la loi](#)[Acteurs concernés](#)[Produits concernés](#)[Nos services](#)[FAQ](#)



Espace dédié Collectivité

Dans le cadre de la filière REP DASTRI PAT, les collectivités territoriales ne font pas l'objet d'une obligation de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux...

Réservé aux PAT

Le service que propose DASTRI ne s'adresse qu'aux patients en auto-traitement (PAT)...





Les boîtes à aiguilles

DASTRI met à disposition deux types de boîtes...

Je suis une officine : comment rejoindre le réseau de collecte DASTRI ?

Plusieurs étapes à ne pas négliger, en tant qu'officine déclarée en ARS au 30/11/2012 il vous suffit de vous enregistrer au plus tard le 30/11/2013.

[Intégrer le réseau de collecte DASTRI](#)

Je suis une officine : comment m'approvisionner en boîtes à aiguilles ?

DASTRI va fournir plusieurs millions de boîtes à aiguilles...

[Lire la suite](#)

Informations spécifiques en fonction de mon profil : pharmacie, collectivité...

[Pharmacie d'officine](#)[Collectivité](#)[Agence Régionale de Santé \(ARS\)](#)[Autres profils](#)

Je suis un patient en auto-traitement : où trouver une boîte à aiguilles et où la rapporter ?

Les points de distribution sont les pharmacies d'officine ainsi que les pharmacies à usage intérieur (PUI)...

Les points de collecte (PDC) sont les lieux où les patients en auto-traitement (PAT) peuvent déposer leurs DASTRI perforants, ils sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire.

[Les boîtes à aiguilles \(BAA\)](#)[Les points de collecte \(PDC\)](#)

Je suis une collectivité : où trouver des supports de communication ?

La collectivité peut être un relais d'information en direction de ses administrés (PAT)...

[Média](#)

Nous contacter

Espace Hamelin
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris
Email : contact@dastri.fr
Tél : 01 45 05 70 79 (de 14h à 18h)

[Formulaire de contact](#)

Supports de communication

23000 PHARMACIES



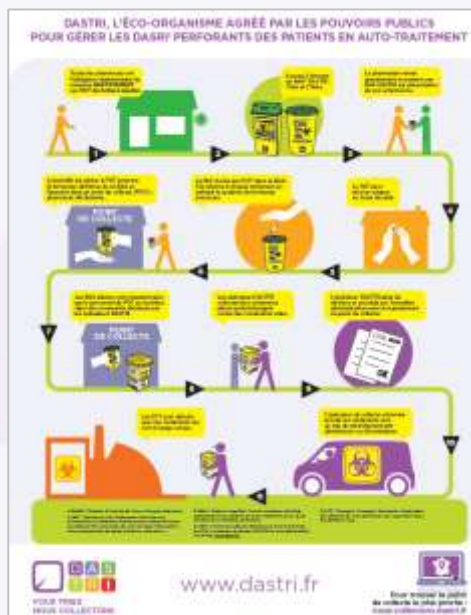
Carte
mémo PAT



Trois volets



Affiche schéma filière



Envoi par
courrier aux
23000
pharmacies
(métropole et
outremer)



Distribution des BAA



Distribution des BAA (au 9/02/2014)

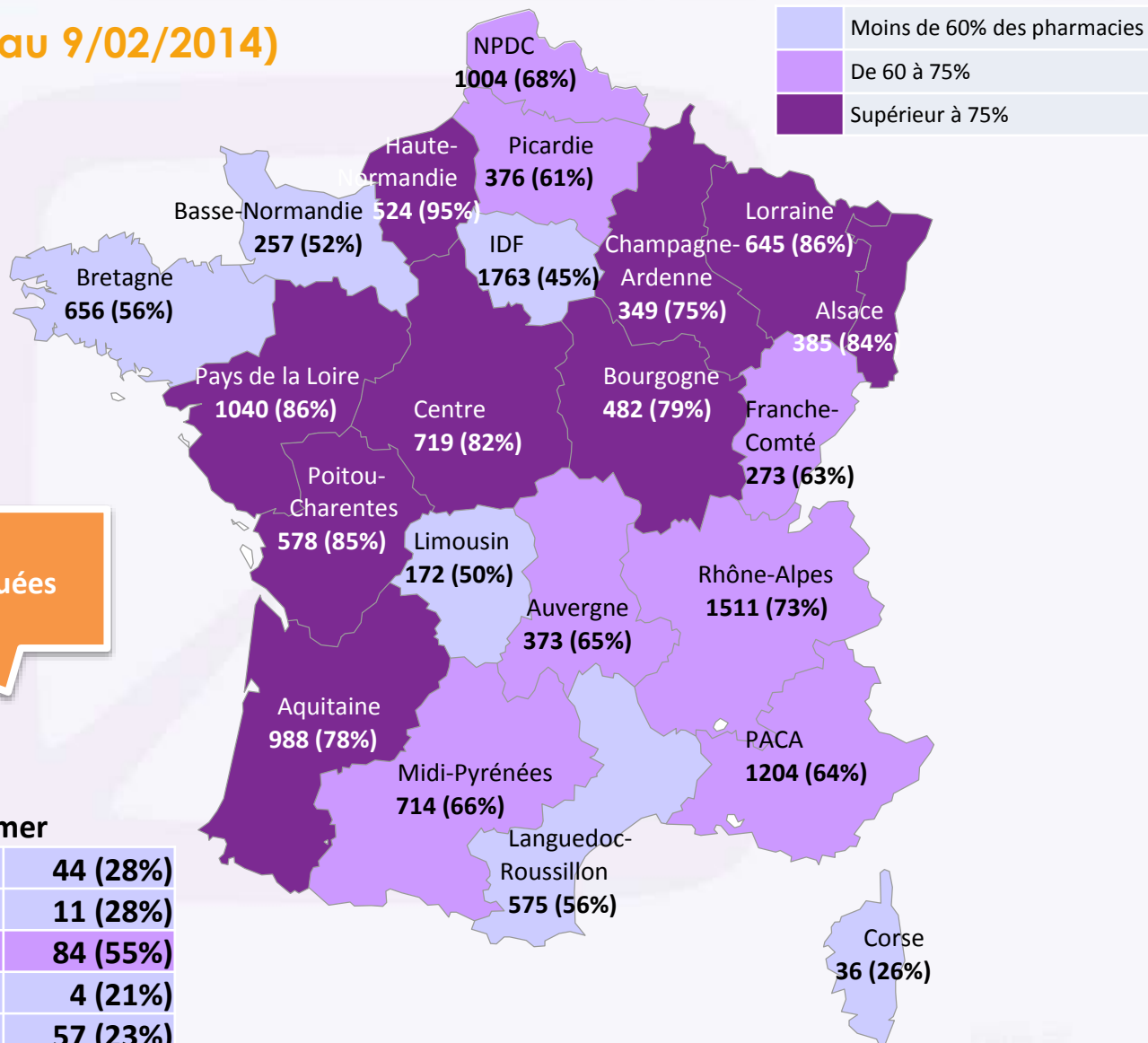
Nombre de commandes /
% pharmacies par régions

14 824 commandes
Soit 65% des pharmacies
approvisionnées
en 9 mois

1 334 160 BAA distribuées

Outremer

Guadeloupe	44 (28%)
Guyane	11 (28%)
Martinique	84 (55%)
Mayotte	4 (21%)
Réunion	57 (23%)



Commandes de boites

Focus Mayotte



Répartition des commandes

Code postal	Ville	Date commande
97680	TSINGONI	23/07/2013
		29/09/2013
97600	MAMOUDZOU	01/10/2013
97600	MAMOUDZOU	02/12/2013

Faible taux de commande (20%) Quelles explications ?

- Stocks existants
- Réseau DASTRI d'approvisionnement encore inconnu
- Problèmes de livraison en cours de résolution : stock local et distribution en direct
- Peu de demande des patients
- Autres raisons ?

Rappel des règles de mise en place du réseau de collecte



- **Les obligations du cahier des charges :**
 - Métropole + outremer
 - Minimum de 5000 points
 - A moins de 15 km
 - Pour 50 000 habitants au maximum
 - **Les règles de constitution du réseau ont évoluées** (discussions entre DASTRI, représentants des pharmaciens et Ministères de l'Environnement et de la Santé):
 - Jusqu'à 15 000 points de collecte
 - Pas de Point d'Apport Volontaire (PAV)
 - Application de la règle de l'extension automatique
 - Pas de local imposé (jusqu'à 15kg de déchets par mois)
 - Une collecte trimestrielle jusqu'à 15kg par mois
- ➔ **accord signé le 15 novembre 2013**
- ➔ Un courrier a été adressé par DASTRI aux pharmacies déclarées à l'ARS et le message a été relayé par les représentants des pharmaciens (syndicats et Ordre)

Les étapes de mise en place du réseau de collecte



- **Etape 1 (jusqu'au 20.12.13)** : officines déclarées à l'ARS au 30/12/2012 (+ autres profils)
- **Etape 2 (jusqu'au 28.02.14)** : Extension automatique (+ autres profils) pour les officines situées sur un canton d'une pharmacie ARS inscrite dans le réseau DASTRI
 - attention : les PDC actuellement géo-localisés ne sont pas tous définitivement intégrés au réseau national. A l'issue du processus défini avec les ministères et les représentants de pharmaciens, l'outil de géolocalisation sera mis à jour à la fin de chaque étape
- **Etape 3 (jusqu'au 01.06.14)** : Couverture des zones blanches
 - si le réseau est insuffisant, d'autres officines pourront être intégrées au cas par cas pour répondre aux critères de maillage
 - Si le réseau ainsi constitué ne permet toujours pas de répondre aux objectifs fixés par le législateur, les Préfets de Région, sur proposition des ARS désigneront des PDC complémentaires (selon cahier des charges DASTRI)

<http://lalettre.ordre.pharmacien.fr>



Les obligations des PDC



- **Demander son intégration au réseau de collecte** (inscription en ligne)
- **Respecter le calendrier de collecte défini avec l'opérateur** (le prévenir si aucun déchet n'est à collecter et en cas de fermeture un jour de collecte planifiée)
- **Stocker les contenants pleins (et vides) dans des conditions adaptées :**
 - En dessous de 15kg /mois de déchets, pas de local spécifique mais un endroit de stockage isolé du public et identifié
 - Au-dessus de 15kg /mois de déchets, local spécifique carrelé, lavable, arrivée d'eau et évacuation d'eau au sol, ...
 - Les cartons, vides et pleins, doivent être stockés à l'abri de l'humidité (local intérieur)
- **Contrôler, signer et conserver les documents de collecte :**
 - BSD (volet 4) et preuve de dépôts des contenants

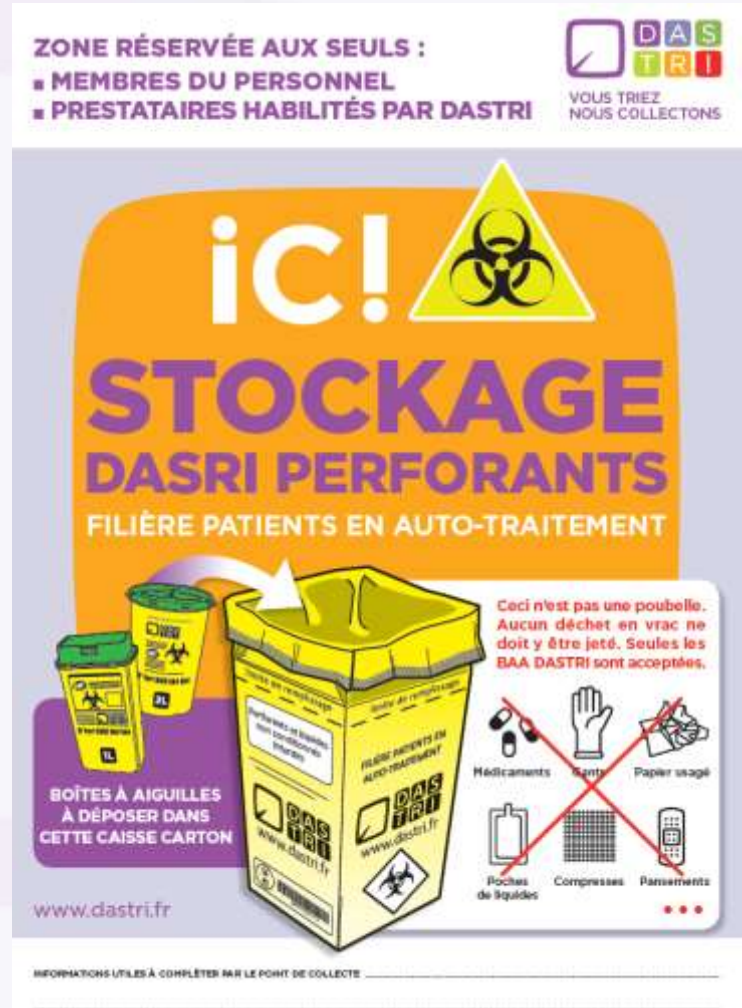
Supports de communication POINTS DE COLLECTE



Vitrophanie / sticker site de collecte



Affiche zone de stockage



Consignes opérateurs



Comment s'inscrire ?



Inscription sur internet www.dastri.fr

1. Formulaire à remplir en ligne
2. Convention à télécharger et à retourner signée à DASTRI
3. Liste des sites physiques de collecte à télécharger et à retourner à DASTRI

Convention à télécharger
et à retourner signée par
mail, fax ou courrier



Espace dédié Pharmacie

Dans le cadre de la mise en place de la filière REP DASTRI des PAT, les pharmacies d'officine sont amenées à jouer un rôle prépondérant.

Espace dédié Collectivité

Dans le cadre de la filière REP DASTRI PAT, les collectivités territoriales ne font pas l'objet d'une obligation de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux.





Document communiqué en vertu de la loi n° 62-512 du 5 mai 1962 relative à l'accès à l'information.

Modèle de Convention de mise à disposition d'un Point de Collecte n° _____

pour la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux produites par les Patients en ambulatoire (DASTRI des PAT)

ENTRE LES SOUSSIGNES :

« L'«**Organisation DASTRI**» »
Associations régies par la loi du 1er juillet 1901,
Déclarée le 21 mai 2012 à la Préfecture des Hauts-de-Seine, sous Préfecture de Boulogne-Billancourt
dont le siège social est à 86-88 rue Thiers - 92120 BOULOGNE-BILLANCOURT
ci-après dénommée : « **DASTRI** » ou « **L'ECO-ORGANISME** »,
Représenté par sa Présidente Générale, (ci-après qualifiée à cet effet),

D'UNE PART,

ET
L'«**Établissement de Santé** - ou l'«**Officine**» - ou la **PSM** - ou la **USM** - ou la **Collectivité Territoriale** _____
représentée par son Directeur ou son Gérant, ou son représentant légal, (ci-après qualifiée à cet effet),

ci-après dénommée : « **LE GESTIONNAIRE DU POINT DE COLLECTE** »,

D'AUTRE PART,

Comproment dénommée : « **les Parties** »,

DASTRI - Association agréée par la RCO - Réseau des associations de patients - 10 rue de la République - 92120 Boulogne-Billancourt

La géolocalisation des PDC



www.dastri.fr (> où rapporter ma boîte à aiguille ?)

<http://nous-collectons.dastri.fr>

The screenshot displays the DASTRI website interface. At the top, there is a navigation bar with the DASTRI logo and several menu items: "Qui sommes nous?", "Ce que dit la loi", "Acteurs concernés", "Produits concernés", "Nos services", and "FAQ". Below this, a section titled "VOUS TRIEZ" and "NOUS COLLECTONS" features a map of France with a speech bubble indicating "GEO-LOCALISATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES". A search bar is present with the placeholder text "Rechercher : tapez votre ville, code postal, département..." and a "Chercher" button. A legend below the search bar identifies various symbols: Pharmacie, Déchetteries, PUI, Camion, Borne, Autre, and Groupe de points. The main content area shows a map of France with numerous colored markers representing collection points. To the right of the map, there are two text boxes: "Comment ça marche?" and "Où déposer sa BAA pleine?". The "Comment ça marche?" box explains that users can zoom in on the map to find collection points (PAV) or use the search bar. The "Où déposer sa BAA pleine?" box states that PAVs are deployed across the territory and that patients can find them by searching for pharmacies or waste collection points. At the bottom, there is a footer with copyright information and a "Rechercher" button.

VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

GEO-LOCALISATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Rechercher : tapez votre ville, code postal, département... **Chercher** Autour de moi

Légende :
Pharmacie Déchetteries PUI Camion Borne Autre Groupe de points

Comment ça marche?

ZOOMEZ sur la carte (avec votre souris) jusqu'à votre point d'apport volontaire (PAV) ou recherchez dans votre ville/département en utilisant le moteur de recherche au-dessus de la carte.
PUIS affichez votre itinéraire ou d'autres points proches de chez vous...

Où déposer sa BAA pleine ?

Les points d'apport volontaires (PAV) sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Pendant la phase de montée en puissance du dispositif, 2 situations se présentent :

- soit un PAV pré-existant continue son activité jusqu'à la mise en œuvre effective du réseau DASTRI. Le patient peut donc continuer à y déposer ses boîtes à aiguilles pleines.
- soit le patient n'a pas connaissance de l'existence d'un PAV (le pharmacien et son officine habituelle ne reprennent pas les BAA pleines). Il peut alors se renseigner auprès de sa mairie, ou de son pharmacien (médical) pour connaître les points de collecte les plus proches.

À terme, le déploiement du réseau de PAV DASTRI, qui débutera début 2013, permettra aux patients d'identifier facilement les points d'apport les plus proches de chez eux grâce à l'outil de géolocalisation.

En l'attente de tout dispositif d'apport volontaire de proximité le patient est invité à stocker ses déchets dans l'attente du déploiement opérationnel complet de la filière nationale gratuite.

Inscriptions au 14/02/2014

(et % par rapport à l'objectif mini)



9384 inscriptions

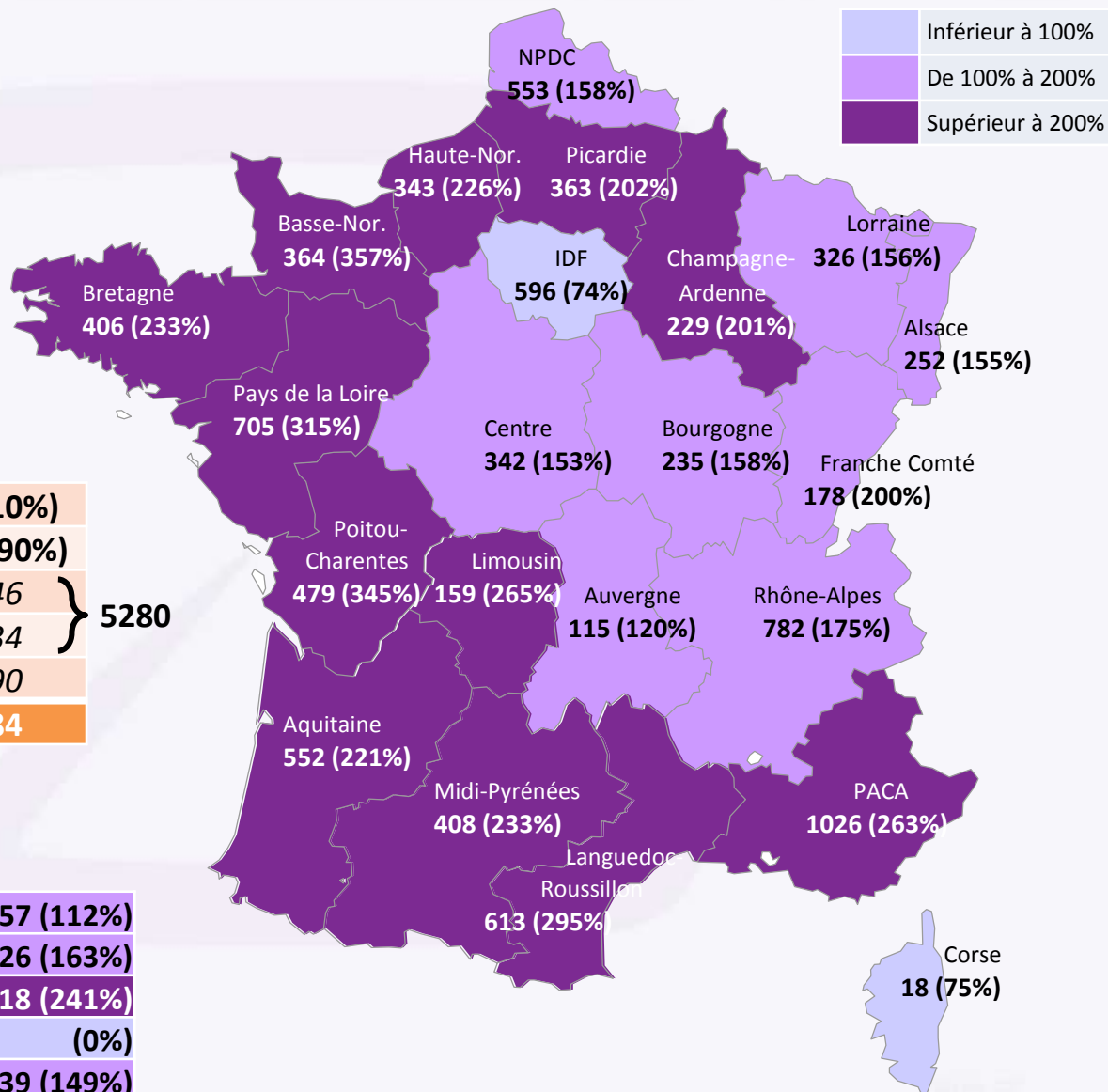
- 6194 confirmés
- 3190 en attente de décision

Collectivités (+ autres <1%)	914 (10%)
Pharmacies	8470 (90%)
Pharmacies ARS/RRC+DOM	3446
Extension Automatique	1834
En attente de décision	3190
TOTAL	9384

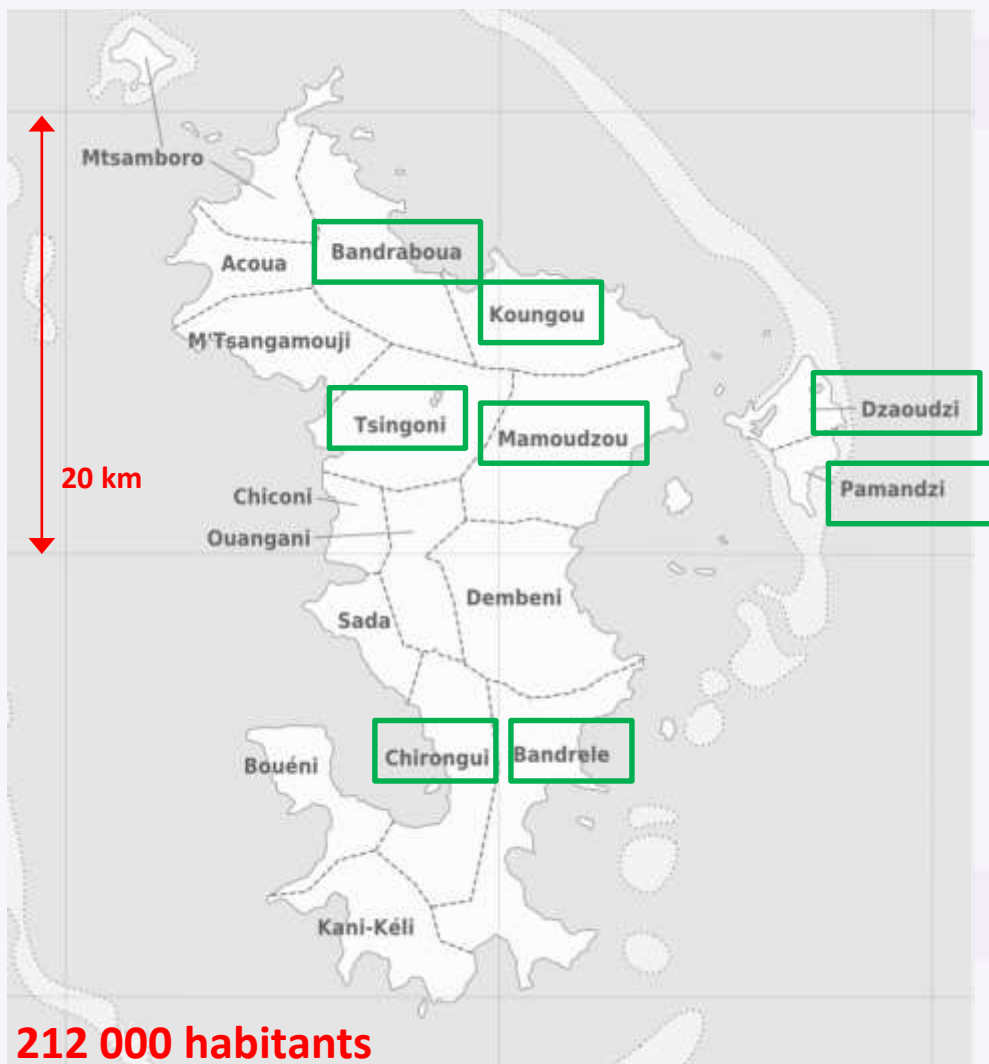
5280

Outremer

Guadeloupe	57 (112%)
Guyane	26 (163%)
Martinique	118 (241%)
Mayotte	(0%)
Réunion	139 (149%)



MAYOTTE : réseau de collecte



212 000 habitants

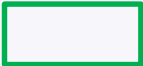
Estimation du gisement DASRI-PAT 1,7 tonnes

Réseau à constituer:

En intégrant les
pharmacies
volontaires

Autres profils à
mobiliser ?

Objectif mini
initiale : 5 PDC


Implantation de pharmacies
connues par DASTRI

MAYOTTE : Synthèse des échanges



- Distribution des boîtes :
 - Stock à Mayotte
 - Distribution par le grossiste répartiteur CPHARMAY
- Intégration des pharmacies au réseau de collecte
- Mise en place de collecte trimestrielle par STAR MAYOTTE dans la mesure où les pharmacies disposent de boîtes
- Communication 1^{ère} semaine d'avril avec les acteurs locaux

Merci de votre attention

QUESTIONS / REPONSES

Votre interlocuteur DASTRI :

www.dastri.fr

Sébastien Grillet

Responsable secteur Nord & IDF

Sebastien.grillet@dastri.fr

Tél : 01 45 05 70 45 / 06 82 87 69 68